

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	75 (1985)
Artikel:	À Romont et dans Fribourg catholique : coutumes et pratiques religieuses éteintes
Autor:	Page, Louis
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1005286

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A Romont et dans Fribourg catholique

Coutumes et pratiques religieuses éteintes

Nous avons relevé, dans deux précédents articles (FS 1983, p. 39 ss. et FS 1984, p. 20), l'extinction ou l'évolution de pratiques religieuses relatives aux prières pour le temps, à l'eau et au pain bénits. D'autres coutumes encore ont disparu qui, nous le rappelons, n'étaient qu'en marge des prescriptions officielles de l'Eglise. Ce que nous en dirons touche non seulement Romont, mais aussi l'ensemble de la partie catholique du canton de Fribourg. Et d'abord:

Les rites funéraires

Disons qu'avec les nouvelles prescriptions liturgiques du concile Vatican II, la langue vernaculaire, qui est chez nous le français, a supplanté le latin, et de ce fait le chant de la très belle «*Messe des morts*». L'appréciation de cette évolution n'est pas de notre compétence.

A Romont, *l'accueil de la dépouille mortelle* se faisait par le clergé aux trois portes de la ville: Fribourg, Billens et Mézières. En chape noir, le prêtre, accompagné de trois servants, dont l'un portait la croix, descendait jusqu'aux portes et y attendait le convoi funèbre. Il récitait ici une prière, puis en silence conduisait le sombre cortège à l'église pour la célébration de l'office des morts, marqué par son caractère d'imploration de la miséricorde divine: «*Donnez-lui le repos éternel, ô Seigneur – Absolvez ses délits – Jour de colère qui réduira le monde en cendre – Que la lumière éternelle brille pour lui, Seigneur – Délivrez-le de la mort éternelle* – et enfin ce chant d'espérance: *Que le Chœur des Anges l'accueille au paradis.*»

L'accroissement de la circulation fut cause de la suppression de cette réception aux portes de la ville.

Aux enterrements, *la mante noire*, grand voile de deuil, n'est plus portée par l'épouse (parfois aussi par les filles), qui voulait ainsi marquer le deuil plus intensément. On trouvait à louer ou on empruntait ce vêtement d'occasion. Aussi, entendait-on dire: «*Ce fut un bel enterrement. Elle portait la mantille.*» Est-il besoin de relever aussi que le port du «noir» a beaucoup diminué aux enterrements.

Disparition aussi du *catafalque*, cette sorte de cercueil noir, monté sur pieds, qu'on apportait à l'entrée du chœur aux messes de septième, de trentième, d'anniversaire, ou à l'hebdomadaire messe de «*Requiem*» pour les défunt de la paroisse. Un «meuble» qui soulignait à propos le caractère funèbre de la cérémonie.

La messe dite, le prêtre donnait *l'absoute* auprès du catafalque, soit un

ensemble de prières et de répons, accompagnés d'aspersion d'eau bénite et encensement, dont la principale prière chantée était le «*Libera me*»: «*Seigneur, délivrez-moi de la mort éternelle, en ce jour de terreur, quand les cieux et la terre seront ébranlés; quand vous viendrez juger le monde par le feu.*»

On pensait aux défunts chaque dimanche, au moment de l'*offertoire*: «*Nous vous offrons, Seigneur, des sacrifices et des prières; accueillez-les pour les âmes dont nous faisons aujourd'hui mémoire; faites-les, Seigneur, passer de la mort à la vie, que vous promîtes jadis à Abraham et à sa postérité.*» Quatre dimanches de suite, les familles qui avaient perdu un des leurs se rendaient, à l'*offertoire* de la messe, baiser les reliques que le prêtre leur présentait à l'entrée du chœur, et y déposaient une offrande dans un plateau: offrande pour des messes. Puis, ces quatre dimanches passés, soit après la messe de trentième, et jusqu'à l'anniversaire, une personne par famille allait encore à l'*offertoire*.

A l'enterrement d'un *enfant*, ou d'une *personne célibataire*, la famille faisait confectionner, au monastère de la Fille-Dieu, *une grande croix de fleurs blanches artificielles*, généralement des lis. Elle était portée en tête du convoi funèbre, du domicile mortuaire à l'église, où elle restait exposée à l'entrée du chœur jusqu'à la messe de trentième. La grandeur de la croix et la richesse de sa décoration dépendaient de l'âge du défunt et des moyens de la famille.

Et ces coutumes encore devenues désuètes: au domicile, une ou deux personnes «*veillaient le mort*» pendant la nuit; les voisins prenaient secours; on y priait le chapelet.

Un voisin encore *creusait la tombe au cimetière*, et sur son char de marché, tiré par un cheval, il *transportait le cercueil à l'église*, comme l'exprime un dicton: «*On a plus souvent besoin d'un voisin que d'un cousin.*» Le menuisier du village faisait *le cercueil*, en sapin ou en chêne, qu'il peignait au brou de noix. Tout cela a bien évolué.

Des missions et de leurs croix

Les grandes missions paroissiales, organisées généralement tous les dix ans, et qui duraient une quinzaine de jours, étaient prêchées par deux ou trois religieux. Pour les personnes d'un certain âge, elles ne sont déjà plus qu'un souvenir. C'était donc beaucoup plus qu'une récollection. Elles comportaient des prédications journalières pour les enfants, les adultes, ou quelques groupements particuliers; c'étaient aussi des sortes d'entretiens. On y sonnait beaucoup, afin que chacun participât, partiellement du moins, à cette «grande lessive» religieuse, qui se terminait par une confession générale particulière. Et l'on savait qui n'avait pas fait sa mission. En souvenir de ces grandes missions, on dressait quelque part dans le village, ou dans son voisinage immédiat, *une grande croix portant le Christ*, la date figurant sur le socle. Elle était érigée au cours d'une procession solennelle, couronnée par une dernière prédication sur le terrain.

Dans nos villages, on peut voir encore, clouées au portail de la grange, de



Croix des Missions
sur une porte de grange,
à Villariaz (FR)

petites croix de bois, souvenirs personnels des familles paysannes. Tout cela aussi paraît déjà un peu lointain!

Les *croix des Rogations* que nous rencontrons aux croisées des chemins ont une autre origine; elles ponctuaient les processions. On n'en pose plus guère de nouvelles, mais en certaines paroisses on entretient diligemment celles qui existent.

Prières et mortifications

On prie moins, nous semble-t-il, mais différemment d'autrefois. Au siècle dernier, en guise de préparation au carême, on institua trois journées de prières au temps donc de Carnaval. C'étaient les *Quarante Heures*. Et tandis que les uns s'amusaient et dansaient, d'autres, en certaines paroisses, se rendaient deux fois par jour à l'église pour y prier et y entendre une prédication. Tout au plus le mardi soir, un loto était-il organisé par la société paroissiale de chant. Souvenirs!

Comme ce jeûne du carême que l'Eglise imposait, ses exigences ont évolué, et elles se réduisent aujourd'hui à leur plus simple expression: une heure de *jeûne eucharistique*, au lieu de minuit, et *deux jours de jeûne et d'abstinence* pendant les quarante du carême, soit le mercredi des cendres et le vendredi-saint. Qu'on est loin des exigences d'autrefois qui s'exprimaient ainsi dans notre catéchisme diocésain;

«*Quatre-Temps, vigiles, jeûneras,
Et le carême entièrement.*»

«*Vendredi, chair ne mangeras,
Ni samedi pareillement*»

Que tout cela est joliment dit! Mais on faisait grimace quatre fois par an (en patois: *Lè Cortin*), les veilles des grandes fêtes, et tout au long du carême. Quant à l'abstinence (sans viande) du vendredi, elle est encore observée dans bien des ménages. Mais dans ce domaine, comme dans d'autres, l'essentiel ne réside-t-il pas dans l'esprit?

Riassunto. Seguito (v. FS 1983, p. 39 ss., 1984, p. 20) dell'indagine sulle pratiche religiose di un tempo a Romont e nel canton Friburgo cattolico, scomparse o mutate (specie dalla riforma del Concilio Vaticano II). Nella 1^a parte si ricordano i riti funebri: il morto accolto dal sacerdote a una delle tre porte di Romont (consuetudine abolita per l'aumento del traffico); il grande velo nero di lutto portato dalle vedove, talora dalle figlie (oggi addirittura non si porta quasi più il lutto); l'esposizione del catafalco parato di nero durante le messe del settimo e del trigesimo o le settimanali messe di «Requiem»; le modalità dell'assoluzione; il bacio delle reliquie da parte della famiglia in lutto, all'offertorio delle messe susseguenti al funerale, con offerte; la croce di fiori bianchi esposta per la morte di un bambino o di una persona celibe; la veglia funebre, con recita del rosario e con il conforto dei vicini, vicini che assicuravano anche il trasporto e la sepoltura del morto; la 2^a parte è dedicata alle modalità delle prediche e all'erezione delle croci delle Missioni nei villaggi, dopo una processione solenne e all'uso di inchiodare le piccole croci sulle entrate dei granai; metà di processioni erano invece le croci delle rogazioni, che si conservano ancora in parte sui crocevia, benché non ne vengano più erette di nuove; la 3^a parte descrive le preghiere delle quarantore, durante il carnevale, come preparazione spirituale alla quaresima; la tombola del martedì grasso; il mutamento nell'osservanza del digiuno (mantenuto tuttavia spesso il venerdì, giorno di magro). (Réd. R.Z.)